

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 16 Mai 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS

Présidence : DGT

FO, SUD, CFDT portent chacun une déclaration liminaire.

SUD prend acte des avancées d'Axess : dans les propositions d'accord qu'elle a communiqué pour cette séance, elle accède d'une part à la demande faite par la CGT lors de la dernière CMP (et appuyée par SUD et FO) de dissocier l'accord de politique salariale de l'accord de méthode pour la négociation de la CCUE et d'autre part valide la perspective d'une rétroactivité pour l'attribution du SEGUR qu'elle positionne au 1^{er} avril au 31 décembre 2024. De même elle convient d'une attribution du SEGUR pour les personnels de la petite enfance à la même hauteur.

Toutefois, SUD défend un accord plus ambitieux : les partenaires sociaux ont été destinataires d'un courrier de la DGCS du 13 mai qui permet de résoudre dès à présent l'injustice des exclus du SEGUR. Aussi, SUD présente et défend un accord unique validant l'attribution du SEGUR pour tous. En se conformant aux chiffres donnés par la DGCS et à l'enveloppe budgétaire annoncée, SUD affirme que le SEGUR peut être étendu avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre d'une mesure pérenne.

Pour SUD, les autres éléments de revalorisation salariale en cours de négociation nécessitent un travail complémentaire et doivent être dissociés de l'accord SEGUR pour permettre à ce dernier d'être rapidement agréé et appliqué. SUD, à réception des éléments complémentaires sollicités, fera une nouvelle proposition d'accord avant la fin de l'été pour les indemnités travail de nuit, week-end et jours fériés.

Pour la fédération SUD santé-Sociaux, il serait incompréhensible en présence des financements et de l'accord de l'Etat de ne pas résoudre l'injustice majeure que représente les exclus du SEGUR qui empoisonne la vie de notre secteur depuis trop longtemps.



Axess et la CFDT exposent ensuite leurs accords de méthode respectifs qui présentent tous deux des dates de début et de fin strictes concernant les négociations de la CCUE ce qui ne convient pas aux autres organisations syndicales : SUD, FO et la CGT réaffirment leur opposition à une signature par bloc d'une future convention. SUD a proposé des alternatives permettant le cas échéant, de revaloriser en cours de négociation les professionnels via des accords transitoires.

A l'issue de ces échanges, AXESS demande une suspension de séance.

A la reprise des travaux, AXESS indique sa volonté de conclure un accord sur le SEGUR rétroactif au 1^{er} janvier mais reste en désaccord avec le chiffrage de la DGCS du nombre de salariés exclus : elle souhaite poursuivre les échanges sur ce point avec les pouvoirs publics. Axess annonce qu'elle mettra à signature le 4 juin un nouvel accord de politique salariale incluant le SEGUR et une rétroactivité au 1^{er} janvier, et un accord de méthode quant aux négociations à venir sur une future convention.

Axess connaît les limites posées par les Organisations syndicales quant aux négociations de la future convention : l'engagement de l'Etat, via son courrier du 13 mai permet la rédaction d'un accord sans éléments de blocage favorisant une signature majoritaire. SUD refusera que des conditions amenées par Axess et non exigées par l'état viennent mettre en péril la signature des 183€ net pour tous et toutes.

Rendez-vous le 4 juin : soyons à la hauteur des enjeux !

A Paris, le 16 mai 2024

Contact : contact@sudsantesociaux.org

